



REGLEMENT PARTICULIER

41° RALLYE

DUNES ET MARAIS

5.6.7 Octobre 2018



PROGRAMME – HORAIRES

Dates	Horaires	Définition
25.08.2018	Minuit	Parution du Règlement et Ouverture des engagements
21.09.2018	Minuit	Clôture des engagements
03.10.2018	13 h 00	Disponibilité des carnets d'itinéraire. (Voir art 7.1.8P et 6.2.6 P)
05.10.2018	07 h 45	Convoi de reconnaissance (si la météo le permet) RDV Aérodrome de Royan-Médis (Départ à 8 h) (Voir Art.6.2.6 P)
05.10.2018	15h45 à 17h55	Vérifications administratives (convocation heure idéale) Salle des Fêtes de St Palais/mer (voir article 1.3 p)
05.10.2018	17h00 à 19h10	Vérifications techniques Parking Centre Leclerc, Route de Saintes à Royan
05.10.2018	17 h 00	1ère réunion du Collège. Salle des Fêtes de St Palais/Mer
05.10.2018	19 h 45	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Au parc Fermé de Royan
05.10.2018	20 h 00	Briefing concurrents au Parc Fermé de Royan
06.10.2018	07 h 45	Départ du rallye, 1° étape, sortie parc fermé Lieu : Esplanade Kerimel de Kerveno à ROYAN
06.10.2018	16 h 22	Arrivée 1 ^{er} étape entrée parc fermé du 1 ^{er} concurrent Lieu : Logis de Sorlut, Route de Saujon à COZES
06.10.2018	20h 00	Affichage des résultats partiels de la 1ère étape, ordre et heures de départ de la 2ème étape. Lieu : PC Logis de Sorlut à COZES
07.10.2018	07 h 45	Départ 2 ^{ème} étape, sortie parc fermé. Lieu : Logis de Sorlut, Route de Saujon à COZES
07.10.2018	15 h 04	Arrivée 2 ^{ème} étape entrée parc fermé du 1 ^{er} concurrent Lieu : Logis de Sorlut Route de Saujon à COZES
07.10.2018	17 h 00	Affichage des résultats du rallye 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent au PC Logis de Sorlut à COZES
07.10.2018	18 h 00	Remise des prix Salle des Fêtes Logis de Sorlut à COZES

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

L'ASA AUGIAS organise les 5.6.7 Octobre 2018, en qualité d'organisateur administratif et l'écurie Côte de Beauté en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

41 ° Rallye National Tout Terrain « DUNES ET MARAIS »

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Nord N° **20/2018** en date du **03.07.2018**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° **518** en date du **04.07.2018**

Comité d'organisation :

Organisateur administratif : ASA AUGIAS

Président : Mr Matthieu BONNAUD

Organisateur technique : Ecurie Côte de Beauté

Présidents : Mrs Thierry APPRIEUX et Jacky HERBERT

Secrétaire du meeting :

Permanence du rallye :

Le 05 Octobre : (de 15h à 18h) Salle des Fêtes de St Palais sur Mer

Les 6 et 7 Octobre : au PC du Rallye, Logis de Sorlut, Route de Saujon à COZES tel +33546909025

Pendant tout le rallye : Directeur de Course tel : +33 683 792 006

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Observateur FFSA	HULOT	René Jean	7288	10.03
Président de collège	ROUX	Gilles	1482	15.04
Membre du collège	LABEYRIE	Jean Claude	1996	10.09
	VIGNERTE	Jean Pierre	7647	10.03
Directeur de course	LUCAS	Gilbert	12948	10.10
Directeur de course adjoint	LORRE	Joseph	10395	12.02
Directeurs de course ou commissaires sportif rattachés à la Direction de course	MONNIER	Sylvie	9968	13.07
	CONDEMINÉ	Bernard	6916	11.10
	MISSWALD	Anita	5763	01.08
Directeur de course ES	COURTIN	Jacques	6233	15.04
	MINEUR	Jean Louis	29169	12.09
	PAINVIN	Dominique	7706	10.03
Commissaire Sportif dédié au contrôle de la publicité	CHABERNAUD	Gilles	13554	11.01
Tricolore	MONNIER	Sylvain	9636	13.07
O TT	PELISSIE	Michel	147969	10.03
Damier	PHELIPEAU	Jean Luc	9060	11.10

Juge de fait	POINOT CHABERNAUD	Jacques Gilles	5558 13554	11.01 11.01
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON DABADIE	Sébastien Gérard	46757 10602	15.01 10.03
Commissaires techniques	MAIRE HEGUY BEREAU COURTIN DUROU HERHEL MARCHEGAY PHELIPEAU VINCENT	Jean Marie Régis Philippe HERVE Olivier Eric Jean Luc Robert	29577 136886 42190 49716 15550 258263 29577 8796	10.10 15.07 15.04 01.12 15.03 10.10 11.10 11.01
Chargé des relations avec les concurrents	DOYEN CONDEMINÉ LE GUELLEAUD	Sylvie Catherine Henri-Louis	152419 56617 5555	10.10 11.10 11.04
Responsables Parcs	DABADIE VALIBOUZE	Christine Patrick	10602 252057	10.03 10.03
Médecin responsable	BILLES	Jean François	13557	10.04
Responsable classement	COUSSEAU	Jean Luc	7960	11.01
Chargé relation presse	ESTENAVE	Marie France	56588	10.99

Tous les officiels figurant au Règlement Particulier sont nommés juges de fait à l'exception des membres du collège des commissaires sportifs.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 41° rallye tout-terrain « DUNES ET MARAIS » compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain pilotes et copilotes
- Le Trophée Rallye 4x4 pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye 2 roues motrices pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye SSV pilotes et copilotes
- Le Championnat de Ligue Nouvelle Aquitaine Nord
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue Nouvelle Aquitaine Nord

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications, avec leur heure de convocation au CHA d'entrée aux vérifications administratives, **à respecter impérativement.**

Vérifications administratives : le 05.10.2018 de 15h45 à 17h55

Lieu : Salle des Fêtes de Saint Palais sur Mer

Les horaires de convocation seront à respecter impérativement au CH A d entrée de vérifications administratives. (heure idéale) (à consulter sur www.dunesetmarais.com)

Vérifications techniques : le 05.10.2018 de 16h 45 à 19h10

Lieu : Parking Centre Leclerc, Rue Lavoisier à Royan

Le déchargement des véhicules se fera obligatoirement sur le parking à proximité de la Salle des Fêtes de Saint Palais sur Mer Le chargement des voitures de course après le parc fermé final se fera obligatoirement sur le parking à proximité la Salle des Fêtes de Cozes (Logis de Sorlut)

Les vérifications finales seront effectuées : GARAGE GEORGET 4 ZA des Groies 17120 COZES

Taux horaire : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 41^{ème} rallye tout-terrain DUNES ET MARAIS doit adresser la demande d'engagement ci jointe dûment complétée (et correctement renseignée) avant le 21/09/2018 minuit (cachet de la poste faisant foi).

A.S.A. AUGIAS « Côte De Beauté »

BP 40011

17120 COZES

TEL: +33546908154 MAIL : dunesetmarais@yahoo.fr FAX : +33546908054

IBAN : FR76 1551 9390 8700 0211 1390 128 BIC : CMCIFR2A

3.1.10P

Le nombre d'engagé est fixé à : 130 voitures

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **500 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1000 €**

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. (ou par virement bancaire pour les concurrents étrangers) (voir RIB IBAN art 3.1.5. P)

Les chèques de règlement des droits d'engagements seront rédigés à l'ordre de :

Ecurie Côte de Beauté

3.1.13P

Tous les droits d'engagements réglés par chèques, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la FFSA. (Conforme à l'article 3.10 du code sportif international)

3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règles spécifiques rallye tout terrain et règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

4.3P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet.

Les équipes d'assistance seront tenues de **NETTOYER L'EMPLACEMENT DE TOUTES TRACES DE BOUE** laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

UN SEUL véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé dans les parcs d'assistances, avec macaron « ASSISTANCE » collé en haut à droite du pare-brise. A défaut, des pénalités de 30 secondes et de 200€ seront appliquées.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA et au championnat de France des rallyes tout-terrain FFSA.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 41^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN DUNES ET MARAIS représente un parcours total de 295.940 km, dont 168.700 km de liaison.

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 4 sections et comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 127,240 km de spéciales.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 / 4	Jaffe	10.000 KM
ES 2 / 5	Brie	14.460 KM
ES 3/ 6	Musson	10.810 KM
ES 7/ 10	Chenaumoine	10.710 KM
ES 8 /11	Chapitre	10.440 KM
ES 9/ 12	Les Alluchons	7.200 KM

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

6.2.6P

Les reconnaissances auront lieu :

- Mercredi 3 octobre de 13 h à 19 h
- Jeudi 4 octobre de 8 h à 19 h
- Vendredi 5 octobre de 8 h à 15h45
- La reconnaissance de l'ES Les Alluchons n'est autorisée que le vendredi 5 Octobre de 8 h à 13h45.

Fin des reconnaissances à 15 H45 le 5/10/2018 et à 19h00 les 3 et 4 /10

Vitesse réduite, les chemins étant ouverts à toute circulation. Interdiction d'effectuer les reconnaissances à contresens.

Une reconnaissance en convoi se fera le Vendredi 5 Octobre 2018 si les conditions météo le permettent. Le rendez vous est à l'Aérodrome de Royan-Médis à 7 h 45. (Départ à 8 h 00). Seuls les pilotes et copilotes y seront autorisés. **Pneus adaptés obligatoires.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

7.1.8P

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance. (sur présentation carte grise et attestation d'assurance)

L'ensemble des documents concurrents (plaques de course, assistance, consignes, stickage des véhicules seront remis avec les road books.

Disponible au Relais de Bel Air, Station AVIA, RD 730 à Grézac (prés de Cozes)

- Mercredi 3 Octobre de 13h à 18 h
- Jeudi 4 Octobre de 9 h à 18 h.
- Vendredi 5 Octobre de 9h à 12 h

7.2P Disposition générales relatives aux contrôles :

7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires : chasubles orange et badge indiquant la fonction

7.6P PARC FERME

En complément de la réglementation générale des rallyes, lors d'un parc fermé, les voitures ne disposant pas de porte étanche (filet) ou les voitures SSV sont autorisées à mettre une bâche sur la voiture pour la protéger des éventuelles intempéries.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1.1P

La remise des prix se déroulera le Dimanche 07 Octobre 2018 salle des Fêtes de COZES, Logis de Sorlut, après l'arrivée du dernier concurrent sur le classement final provisoire de l'épreuve.

IMPORTANT : les montants indiqués pour les prix de GROUPES et de CLASSES sont établis sur la base de 130 partants. Le montant réel sera corrigé au prorata en fonction du nombre de partants réels (voir ci-dessous les tableaux pour 130 partants et pour 90 partants).

Prix distribués pour 130 partants

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Scratch	295 €	235 €	180 €	135 €	120 €	105 €	90 €	75 €	1 235 €
Groupes (T1A - T1B - T2/T2B et T2B+ - SSV)									
Si au moins 5 partants	665 €	515 €	370 €						6 200 €
Si au moins 10 partants				295 €	220 €				2 060 €
Si au moins 15 partants						165 €	120 €	75 €	1 440 €
<i>total arrivée + groupe</i>	<i>960 €</i>	<i>750 €</i>	<i>550 €</i>	<i>430 €</i>	<i>340 €</i>	<i>270 €</i>	<i>210 €</i>	<i>150 €</i>	
Classe	Nbre de								
	20								
Si au moins 3 partants	120 €								2 400 €
Si au moins 5 partants		65 €							1 300 €
Si au moins 7 partants			55 €						1 100 €
Total									15 735 €

Prix distribués pour 90 partants

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch	165 €	130 €	100 €	75 €	65 €	55 €	50 €	40 €	680 €	
Groupes (T1A - T1B - T2/T2B et T2B+ - SSV)										
Si au moins 5 partants	370 €	285 €	205 €						3 440 €	
Si au moins 10 partants				165 €	125 €				1 160 €	
Si au moins 15 partants						90 €	65 €	40 €	780 €	
<i>total arrivée + groupe</i>	535 €	415 €	305 €	240 €	190 €	145 €	115 €	80 €		
Classe	Nbre de									
	20									
Si au moins 3 partants	65 €								1 300 €	
Si au moins 5 partants		35 €							700 €	
Si au moins 7 partants			30 €						600 €	
									Total	8 660 €

Les prix arrivée scratch et groupes sont cumulables.

Les prix de classe ne sont pas cumulables avec les prix arrivée scratch, groupes et prix particuliers.

Les prix de groupes et de classes seront attribués s'il y a minimum 5 partants dans le groupe et 3 partants dans la classe.

Les prix de classe, groupes, primes et prix particuliers ne sont pas cumulables, il sera attribué le prix le plus élevé.

En plus de ces prix seront remis des « **Primes Performances** » ainsi qu'un prix « **LEGEND GROUP** »

PRIMES PERFORMANCES

Il est instauré une prime de performance d'un montant respectif de 50 euros, pour un total de 600 euros.

Ces primes sont conservées en cas d'abandon et ne sont pas cumulables.

En cas d'ex aequo, la prime sera remise à celui qui aura signé le meilleur temps à la première ES.

Tout équipage recevant une pénalité sur la spéciale donnant droit à la prime annule l'attribution.

En cas d'annulation ou de neutralisation des spéciales, les primes des ES concernées par le tableau ci-dessous ne seront pas distribuées.

ES 1	Trophée 4x4	Avant dernier	ES 7	Championnat	35°
ES 2	Challenge 2RM	Avant dernier	ES 8	Trophée 4x4	10°
ES 3	Championnat	Avant dernier	ES 9	Challenge 2RM	12°
ES 4	Championnat	42°	ES 10	Trophée 4x4	8°
ES 5	Trophée 4x4	12°	ES 11	Challenge 2 RM	10°
ES 6	Challenge 2 RM	15°	ES 12	Championnat	30°

LEGEND GROUP :

Pour ce rallye, une catégorie particulière de véhicules appelée "LEGEND GROUP" ne faisant pas l'objet d'un titre reconnu par la FFSA. Ces véhicules des groupes T1A et T1B doivent répondre aux critères suivants :

- Châssis et moteur construits jusqu'à l'année 2000,
- Boite séquentielle ou en H,
- Moteur central ou en porte à faux,

Le concurrent devra spécifier sur son bulletin d'engagement qu'il est dans cette catégorie et il pourra être contrôlé pour vérification. Le montant des prix attribués à cette catégorie est précisé ci-dessous.

Ce challenge sera mis en place s'il y a au minimum 5 partants dans le groupe et 3 partants dans la classe

respectant les conditions énumérées ci-dessus.

PRIME LEGEND GROUP
Attribuée aux véhicules
T1A – T1B –

1^{er} T1A	2^{ème} T1A	3^{ème} T1A
150 €	100 €	50 €
1^o T1B	2^{ème} T1B	3^{ème} T1B
150 €	100 €	50 €

Les inscriptions en LEGEND GROUP sont à indiquer sur le bulletin d'engagement pour pouvoir bénéficier des primes.

NOTA :

Les prix et primes seront envoyés par virement bancaire après le rallye.

(merci de transmettre avec la demande d'engagement le RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE/IBAN ou vous souhaitez voir effectuer le virement).

10.2P : Coupes

Coupes et challenges repartis comme suit sur la base du classement scratch provisoire.

1. 2 coupes aux 8 premiers du classement Groupe T1
2. 2 coupes aux 6 premiers du classement Trophée 4x4
3. 2 coupes aux 6 premiers du classement Challenge 2RM
4. 2 coupes aux 5 premiers du classement T3-SSV
5. 1 coupe au 3 premiers des Legend Group
6. 1 coupe au premier de chaque classe (non cumulable avec les coupes de scratch, trophée et challenge)
7. 2 coupes dames (pilote et copilote)
8. 1 coupe au premier équipage étranger
9. 10 coupes commissaires (remises au repas du samedi soir)
10. De nombreuses coupes aux classés non bénéficiaires des coupes personnelles ci-dessus.
Les coupes non retirées lors de la remise des prix seront perdues si l'équipage n'est pas dûment représenté.

18.06.2018